



Bruxelles, le 24 novembre 2023  
(OR. en)

15702/23

LIMITE

RECH 521

## NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Intention de la Commission de se rallier, au nom de l'UE, à une déclaration ministérielle sur les valeurs et principes pour la coopération internationale dans la recherche et l'innovation - Autorisation de négocier un instrument non contraignant

---

1. Le 16 novembre 2023, la Commission a présenté au Conseil une note d'information intitulée "*Commission's intention to enter into a Ministerial statement on principles and values for international cooperation in Research & Innovation on behalf of the EU*"<sup>1</sup> ("Intention de la Commission de se rallier, au nom de l'UE, à une déclaration ministérielle sur les valeurs et principes pour la coopération internationale dans la recherche et l'innovation").
2. La Commission négociera la déclaration ministérielle en vue de sa signature lors de la conférence organisée le 16 février 2024 à Bruxelles, sous la présidence belge. Cette déclaration fera suite à la déclaration de Marseille de 2022 et se concentrera sur les valeurs et les principes dans la recherche et de l'innovation.

---

<sup>1</sup> Doc. 15520/23.

3. Lors de sa réunion du 20 novembre 2023, le groupe "Recherche" a reçu de la part de la Commission de plus amples informations concernant l'instrument non contraignant envisagé.
  4. Il est entendu que la Commission reviendra vers le Conseil à l'issue des négociations afin de solliciter son autorisation pour la signature, au nom de l'Union, de l'instrument non contraignant susmentionné.
  5. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'autoriser la Commission à entamer des négociations sur un instrument non contraignant destiné à être signé au nom de l'Union européenne lors de la conférence ministérielle.
-